

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

DELIBERATION n°2012/47

L'An deux mille douze et le jeudi 31 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : Mmes CATRIULET et ARRIBE-PAROIX

Secrétaire de séance : M. PASQUINE Michel

Objet : ECONOMIE – Construction du centre d'allotement : approbation du DCE et lancement de la procédure de Marché Public

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a accepté de construire un centre d'allotement sur la commune de Louvie-Soubiron pour l'AOBB (Société Coopérative Agricole ALLIANCE OVINE BASCO BEANAISE).

Il présente à l'assemblée le dossier de consultation des entreprises, dressé par l'Agence Publique de gestion Locale, désigné comme maître d'œuvre par délibération n°2011/56 du 29 septembre 2011, en vue de la passation des marchés après appel d'offres ouvert. Les travaux envisagés sont répartis en douze lots, à savoir :

- LOT N° 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (V.R.D)
- LOT N° 2 : GROS-ŒUVRE
- LOT N° 3 : CHARPENTE ET OSSATURE BOIS- COUVERTURE - ZINGUERIE
- LOT N° 4 : MENUISERIE BOIS
- LOT N° 5 : SERRURERIE
- LOT N° 6 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE
- LOT N° 7 : PLOMBERIE - SANITAIRES
- LOT N° 8 : PEINTURE - REVETEMENTS
- LOT N° 9 : BASCULES



Oui l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE que la construction du centre d'allotement fera l'objet d'une consultation, selon la procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

APPROUVE les dispositions techniques du dossier de consultation des entreprises dressé par le maître d'œuvre,

AUTORISE le Président à signer les dossiers de consultation des entreprises,

PRECISE que les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des financements disponibles, **seront signés après passation du contrat crédit-bail à intervenir avec l'AOBB.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU